

**COMMUNE DE SATILLIEU****COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 2 JUIN 2017**

- **PRESENTS** : M. GIRAUD - Mme VERCASSON - MM AUTERNAUD –  
SERVANTON - GRANGE - CIBAUD - DUMONT -  
REYNAUD  
Mmes DESAINT - FOMBONNE - GIRAUD - OLAGNON -  
SONIER
- **ABSENTS EXCUSES** : M. J. PILI pouvoir à M. S. GRANGE  
Mme F. CHANTEPY pouvoir à Mme M. VERCASSON  
Mme V. BAYLE pouvoir à Mme C.OLAGNON  
M. F. DELAVIS
- **ABSENT** : M. J. SCHWOB
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Michel AUTERNAUD



C'est Monsieur Michel AUTERNAUD qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 14 Avril 2017. Il est approuvé à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à la Batterie Fanfare des Bleuets pour la célébration du quarantième anniversaire de la refondation de cette société musicale. Il remercie bien vivement le capitaine Emmanuel DUVERT, Chef du Centre de Secours pour les deux sessions de formation qu'il a accepté de dispenser aux responsables ainsi qu'aux membres des associations qui occupent des locaux communaux classés Etablissements Recevant du Public.



► **DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire communique au Conseil le bilan financier de toutes les opérations de déneigement réalisées par le service municipal de voirie ainsi que des fournitures nécessaires pour la saison d'hiver 2016/2017. L'ensemble de ces prestations effectuées sur la voirie communale de tout le territoire de notre collectivité a généré une dépense totale de 4 911,65 € TTC.

Après délibération, le Conseil avale le bilan de ces interventions et il sollicite la participation du Département dans le cadre de l'aide à la viabilité hivernale.

► **CONVENTION DE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES**

Monsieur le Maire préconise au Conseil de renouveler la convention qui lie notre collectivité au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche pour la dispense des cours d'éducation musicale aux élèves de l'école primaire privée de la commune seulement. En effet, Monsieur le Directeur de l'Ecole Primaire Publique a fait connaître son intention de supprimer cette option qui était offerte aux élèves et de s'orienter dès la prochaine rentrée scolaire vers un atelier vidéo pour la réalisation d'un film au cours de la prochaine année scolaire. En conséquence, cet enseignement sera donné à l'occasion de quinze séances pour l'école Saint-Jean Baptiste de la Salle, pour quatre classes à concurrence d'une heure par semaine. Il y a lieu de noter que le coût de ces prestations s'élève à 2 880,00 € pour l'année scolaire 2017/2018 et que le Département ne participe plus désormais à cette dépense.

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'EDMA pour la sensibilisation des enfants de l'école primaire privée aux pratiques musicales. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6554.

► **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BUTTE DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de poursuivre l'aménagement de la butte de la rue de l'Eglise qui a déjà fait l'objet de travaux au cours de l'année 2016 : suppression des massifs existants et plantation de végétaux rampants accompagnées d'un bâchage complet de ce terrain. Il donne la parole à Monsieur Patrick SERVANTON qui a en charge cette opération. Elle consiste à reconstruire un muret avec un caniveau qui serait surmonté d'une barrière garde corps venant en remplacement de la haie de buis en très mauvais état, celle-ci serait arrachée.

Le coût total de cet aménagement est estimé à 15 282,00 € TTC selon le détail suivant :

- Maçonnerie – construction d'un muret et d'un caniveau :  
Ets ELGE CONSTRUCTION ; Coût : 6 480,00 € TTC
- Serrurerie – confection et pose d'une barrière garde corps :  
Ets SOUD'INOX ; Coût : 8 802, 00 € TTC

TOTAL : 15 282,00 € TTC

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

### ► **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BUTTE DE L'ENTRÉE OUEST DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick SERVANTON, adjoint au Maire qui présente le projet d'aménagement de la butte de l'entrée Ouest du cimetière. Cette opération a déjà connu un début d'exécution en 2016 par la plantation de végétaux rampants ainsi que par un bâchage complet de ce terrain. Elle a pour objectif de supprimer la haie de lauraines et de construire un muret sur lequel serait posé une barrière garde corps.

Le coût total de ces travaux est évalué à 7 204,80 € TTC selon le détail suivant :

- Maçonnerie – construction d'un muret  
Ets ELGE CONSTRUCTION ; Coût : 2 402,40 € TTC
- Serrurerie – fourniture et pose d'une barrière garde corps  
Ets SOUD'INOX ; Coût : 4 802,40 € TTC

---

TOTAL : 7 204,80 € TTC

Après délibération, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

### ► **EXPERTISE DE LA PASSERELLE DES FRÈRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état de dégradation très avancée dans lequel se trouve la passerelle qui surplombe la rivière le Nant, située rue des Frères. En effet, la rouille a commencé à ronger les supports IPN qui soutiennent les ourdis en béton dont les armatures sont elles aussi touchées par la corrosion. Sans oublier que les fixations des garde-corps de cet ouvrage sont en partie absentes sur plusieurs platines. Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il n'y a pas de danger imminent d'emprunter ce passage mais qu'il serait indispensable d'engager une expertise technique de cette passerelle afin d'effectuer les travaux nécessaires à sa sécurisation.

Deux cabinets d'études ont présenté un devis :

- Ets QCS SERVICES ; Coût : 5 760,00 € TTC.
- Ets DEKRA ; Coût : 2 376,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas donner suite à ces propositions car la première s'avère trop onéreuse alors que la deuxième n'apporte pas de réponses techniques précises aux questions qui sont posées. En conséquence, cette délibération est reportée à une prochaine réunion de l'assemblée.

### ► **RÉFECTION DU PONT DU PINET**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil du très mauvais état dans lequel se trouve le pont qui surplombe le Malpertuis au hameau du Pinet. Cet ouvrage nécessite la réparation du jambage ainsi que le rejointoiement des pierres.

Deux entreprises ont été consultées :

- Ets ELGE CONSTRUCTIONS ; Coût : 4 920,00 € TTC
- Ets PERRIER-FERRAND ; Coût : 2 098,80 € TTC

Après délibération, le Conseil décide de confier ces travaux aux Ets PERRIER-FERRAND pour un coût de 2098,80 € TTC. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151

► **REPLACEMENT DE DEUX POTEAUX D'INCENDIE DANS L'AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire annonce au Conseil que deux poteaux d'incendie ont été déclarés « hors service » par la société SAUR. L'un est situé rue Emile GLAIZAL à proximité de la Gentilhommière (N°16) alors que l'autre est installé à la cité de Peyrard en bordure de la propriété de Madame Marie BRESSY (N°33). Il y aurait urgence à pourvoir au remplacement de ces équipements de sécurité.

- La Société SAUR propose ses services pour un coût de 7 017,26 € TTC.

Après délibération, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2182.

► **TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EN BORDURE DU SITE DE LA BERGÈRE**

Monsieur le Maire évoque au Conseil l'urgence à faire procéder aux travaux de confortement d'une partie de la canalisation du réseau public d'assainissement située sur la berge de la rive gauche de la rivière d'Ay en bordure du site de la Bergère. En effet, à l'occasion des intempéries d'Octobre / Novembre 2014, l'ensemble des blocs de rochers qui supportait cette canalisation avait été emporté par la rivière en crue, rendant ainsi très vulnérable le réseau d'eaux usées.

- L'entreprise DUCOIN peut réaliser les travaux nécessaires pour un coût de 9 015,60 € TTC.

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2315.

► **DON D'UN MEUBLE À LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance de Monsieur Henri FABRE de SAINT-VICTOR en date du 7 Mai 2017 qui souhaite faire don à la commune d'un ancien meuble de style Henri IV de très belle facture, afin d'équiper les salles du château qui abrite la Mairie.

Après délibération, le Conseil accepte le don de ce meuble qui sera installé dans la salle du billard située au deuxième étage du château. Il adresse ses très sincères remerciements à Monsieur Henri FABRE et à sa famille pour cette libéralité faite à notre collectivité.

► **CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA MAIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'envisager la création d'un nouveau site Internet pour la Mairie. En effet, le site actuel s'avère désuet, inadapté, peu fonctionnel et sans lisibilité. Il donne la parole à Monsieur Patrick SERVANTON ainsi

qu'à Madame Marie VERCASSON qui seront chargés de piloter cette refondation. Après des explications, ils commentent le devis de la société TO-BECOME qui propose ses prestations pour un coût de 3 510,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

## ► **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS**

### **1°) - Présentation des salles des fêtes de plusieurs communes du Nord-Ardèche**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une tournée des salles des fêtes de plusieurs communes du Nord-Ardèche a été effectuée le Mercredi 20 Juillet, le Lundi 25 Juillet ainsi que le Samedi 3 Septembre 2016. Ces trois déplacements nous ont permis de visiter les salles d'ETABLES, de SAINT VICTOR, d'ARDOIX, de QUINTENAS, de SAINT MARCEL LES ANNONAY, de CHAMPAGNE et de LEMPS. Une clé USB contenant l'ensemble des photos prises de ces différents bâtiments a été remise à chaque Conseiller Municipal. Afin de favoriser la réflexion sur le projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs, Monsieur le Maire invite les élus à visionner les bâtiments des communes voisines. Plusieurs observations sont formulées par les membres de l'assemblée qui ont bien intégré le mode de fonctionnement ainsi que l'architecture de ces locaux.

Après délibération, le Conseil prend acte de toutes ces informations qui seront profitables pour la finalisation de notre projet.

### **2°) - Présentation de l'Avant Projet Sommaire de la salle culturelle**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les plans de l'Avant Projet Sommaire de la future salle culturelle et de loisirs qui doit être édifée au quartier de la Bergère. Cette présentation est suivie d'une projection en 3D du programme précis de construction et de fonctionnement des locaux qui constitueront la future salle. Plusieurs élus manifestent leur satisfaction, tant au niveau de la qualité architecturale que de l'agencement des salles prévues. Il y a lieu de noter qu'un jeu de plans complet en A3 a été remis à tous les membres de l'assemblée accompagné du programme détaillé ainsi que des surfaces de tous les locaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve l'Avant Projet Sommaire concernant la construction d'une salle culturelle et de loisirs. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les actes permettant de poursuivre l'élaboration de ce projet.

## ► **PROJET DE SÉCURISATION D'UN DÉBOUCHÉ DE VOIE COMMUNALE AU QUARTIER DE FOROT**

### **1°) - Approbation du projet**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de sécurisation d'un débouché de voie communale au quartier de Forot. Cette opération d'utilité publique consisterait à acquérir puis à démolir la maison d'habitation en très mauvais état située en bordure de route et à reprofiler le chemin de Peyssot qui fait la jonction avec la voie Départementale n°6. Cela permettrait de supprimer un point dur sur cet axe de circulation et d'améliorer de façon très substantielle la sécurité de tous les usagers

de la route qui fréquentent cet itinéraire ainsi que celle des riverains qui débouchent sur le CD.6 depuis le chemin de Peyssot.

Ce projet est estimé à 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve le projet de sécurisation du débouché de la voie communale de Peyssot sur la voie départementale n°6 au quartier de Forot. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2312.

### **2°) - Plan de financement prévisionnel de l'opération**

Monsieur le Maire transmet au Conseil le plan de financement prévisionnel concernant le projet de sécurisation d'un débouché de voie communale au quartier de Forot dont le montant s'élève à 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil adopte le plan de financement prévisionnel de ce programme de travaux.

### **3°) - Demande de subvention au Département**

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander la contribution du Département, sous forme de subvention, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police afin d'assurer le financement complémentaire du projet de sécurisation du débouché de la voie communale de Peyssot sur le CD.6 au quartier de Forot.

Après délibération, le Conseil dispose de solliciter l'aide du Département afin de mener à bien cette opération d'utilité publique.



### **~ La parole est laissée aux conseillers municipaux :**

- Madame Marie VERCASSON, Première Adjointe, annonce à l'assemblée que le centre aéré organisé par l'Association Familles Rurales de ROIFFIEUX aura lieu du 10 Juillet au 28 Juillet prochain dans les locaux de l'Ecole primaire Saint Jean-Baptiste de la Salle. Si cette structure attire suffisamment de monde une quatrième semaine d'animation est prévue du 31 Juillet au 4 Août à SATILLIEU ou à ROIFFIEUX selon l'intérêt que les familles manifesteront pour cette semaine supplémentaire. En cas d'activité à ROIFFIEUX, une navette assurera le transport à partir de SATILLIEU. Les inscriptions seront prises les Lundis 13 et 20 Juin 2017 de 17heures 30 à 19 heures à la salle Don Quichotte.

- De plus, les AFR proposent d'offrir d'autres activités à la population de SATILLIEU pour les adultes et les enfants. Une consultation sera faite à ce sujet dans le bulletin d'informations municipales et en fonction des résultats obtenus à l'issue de cette enquête une suite y sera donnée. Une réunion publique aura lieu pour en discuter avec l'AFR le Lundi 20 Juin à 20 heures à la salle des fêtes.

- Enfin et s'agissant des spectacles donnés par « quelques parts » le Samedi 27 Mai, l'assistance a été moins nombreuse du fait du pont de l'ascension mais aussi des spectacles présentés dans d'autres communes voisines comme Saint Symphorien de Mahun. Le prochain spectacle aura lieu le Mardi 4 Juillet en soirée sur la gare routière, il aura pour thème l'acrobatie. Bonne note est prise par les élus de toutes ces informations.

- M. Denis REYNAUD fait une présentation succincte des différentes étapes qui ont jalonnées jusqu'à ce jour la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il précise que la commission municipale a engagé le processus de zonage avec la stricte obligation de réduire très fortement les surfaces de terrains constructibles. Une réunion de présentation de ce zonage aux Personnes Publiques Associées aura lieu le Jeudi 29 Juin à 10 heures en Mairie. Cette démarche permettra de connaître le sentiment de l'administration à ce sujet et de le finaliser. Puis, tous les propriétaires concernés par le changement de régime de leurs terrains en seront avisés afin qu'ils puissent prendre certaines dispositions avant que la législation ne leur soit applicable.



~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.